



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 11 décembre 2025

PV N.9

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – TWAROWSKI Georges –

EXCUSE : M. Angelo FALL

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du

District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de

L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

INFORMATIONS GENERALES :

Il est de la responsabilité du District de la Haute-Vienne de football de vous rappeler que jouer sans licence peut avoir des conséquences extrêmement lourdes.

Quelle que soit votre fonction (dirigeant(e), joueur(euse), arbitre...) et quel que soit votre âge, prendre une licence est une obligation pour vous protéger de tout risque et profiter en toute sécurité de votre passion, le football.

*Le District de Football de la Haute-Vienne attire votre attention sur le fait que tous les pratiquants âgés **d'au moins 5 ans** doivent être licenciés pour participer aux diverses compétitions, plateaux ou animations organisés sous l'égide du District et bénéficier le cas échéant de la couverture individuelle accident.*

La commission Foot Animation vous informe des dates des finales suivantes :

- Challenge Frank Tricoche : Consolante, le dimanche 15 mars 2026 matin
- Challenge Fetis Lahite : Tournoi principal, le dimanche 15 mars 2026 après-midi.

Sur décision du Comité Directeur du District de la Haute Vienne :



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

- la finale PITCH se déroulera le 28 mars 2026 et sera organisée par le District.
- Les finales U13 Cailleton et Boucher et les finales U11 Lacore et Villedieu se dérouleront à Aixe/ Vienne le 6 juin 2026.

CATEGORIE U13

Amendes Challenge M. Cailleton :

La Commission constate le Forfait des clubs suivants :

- Plateau 7 : Forfait de Limoges Bastide : Amende de 35€ pour son Forfait.
- Plateau 8 : Forfait du LAF 2 : Amende de 35€ pour son Forfait.
- Plateau 9 : Forfait de l'ASPTT Limoges : Amende de 35€ pour son Forfait.

La Commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.

Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h.

CATEGORIE U11

- D3 A Plateau 1 :

La commission demande au club de ST Priest Taurion de bien vouloir communiquer le score des rencontres.

Amendes Journée du 29/11/25 :

La Commission Foot Animation constate l'absence de retour de compte rendu de plateau des clubs suivants :

- D1 Plateau 5 : Verneuil sur Vienne (feuille de plateau hors délai)
- D3 B Plateau 1 : AS Bosmie/Charroux 1

Amende les clubs de Verneuil sur Vienne et AS Bosmie/Charroux 1 de la somme de 20 euros pour non-retour de compte rendu de plateau et feuille de plateau hors délai.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

Amendes Journée Futsal du 06/12/25 :

La Commission Foot Animation constate le non-retour de compte rendu de plateaux suivants :

- Plateau 1 USA Condat sur Vienne
- Plateau 4 US ST Leonard
- Plateau 7 Limoges Beaubreuil
- Plateau 10 JS Lafarge
- Plateau 11 E. Aureil/Eyjeaux/La Geneytouse
- Plateau 12 E. EFG/Nieul/St Gence

La Commission amende ces 6 clubs de la somme de 20 euros pour non-retour de compte rendu de plateaux.

- RAPPEL : La commission vous rappelle que lors d'une impossibilité de recevoir un plateau, il est recommandé que les clubs du même secteur s'arrangent entre eux.

Les feuilles de plateau doivent être retournées au District au plus tard le mercredi suivant le plateau. 4 rue de La Rochefoucauld

BP 1036 87050 Limoges Cedex ou district@foot87.fff.fr

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

- Il est de la responsabilité des éducateurs d'interdire aux parents l'accès au terrain lors des plateaux. Les parents doivent se positionner derrière la main courante.
- **C'est grâce à vos retours d'informations que les futurs secteurs seront construits dans l'intérêt des enfants et pour des plateaux équitables :** Un rappel vous est fait concernant le retour des comptes rendus et feuilles de licences : Ceux-ci doivent être remplis correctement et entièrement (noms des responsables des clubs et signatures, évaluation globale du plateau, noms et numéros de licences...)
- Pour la journée Festi-Foot, le compte rendu est à retourner comme un plateau normal.
Rappel : Tout changement dans l'organisation d'un plateau doit être validé avec les équipes du secteur en informant le District par la suite.
- Samedi 22/11/25, les plateaux étaient annulés en U7 et U9.**
- La journée de rattrapage se fera : Le 20/12/25 ou le 10/01/26, les clubs s'arrangent entre eux et en informeront le District.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

- Pour les INTERCLUBS : Il est rappelé que le compte-rendu à renvoyer au District se fait comme les années précédentes, idem qu'un retour plateau, le responsable U9 retourne sa catégorie et celui des U7 retourne la sienne.

Pour rappel : Dans l'intérêt des enfants, ne pas hésiter à créer une autre équipe avec les clubs participants lors du plateau afin de ne laisser personne sur « la touche ».
Maximum d'équipes engagées par club = 3.

Catégorie U9 :

Amendes :

La Commission constate le non-retour de compte rendu de plateau des clubs suivants :

Pays Arédien (secteur 2) : Amende de 20 euros pour non-retour de compte rendu de plateau.

Rappel des règles aux clubs :

- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 5 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire, mixte.
- Bien renseigner entièrement le compte-rendu (nombre d'équipes et joueurs) ainsi que la feuille de licences (nom et numéro)
- Respecter le nombre d'équipes (3) prévu sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (durée Max des rencontres : 40 mm)
- Dimensions des Terrains : 35 à 40 m X 25 à 30
- Début du plateau ou interclub : 10h, l'horaire est à respecter dans l'intérêt des enfants

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident.

Catégorie U7 :

Rappel des règles aux clubs :

- Lors des différents plateaux ne pas oublier de définir la zone de relance
- Bien respecter le nombre de joueurs prévu sur le terrain : 4 avec 1 ou 2 remplaçants. Il faut impérativement éviter de laisser trop de joueurs sur la touche, vous avez la possibilité de créer avec les autres clubs 1 équipe supplémentaire.
- Début du plateau ou de l'interclub : 10 h, il faut impérativement respecter cet horaire dans l'intérêt des enfants.
- Respecter le nombre d'équipes (3) sur le plateau
- La zone technique doit être obligatoirement matérialisée
- Temps de jeu + ateliers : 50 minutes (5 séquences de 10 mm)
- Dimensions des Terrains : 28 m X 20 m



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FOOTBALL ANIMATION**

Il est interdit aux enfants de manipuler les piquets de slalom, il en va de votre responsabilité en cas d'accident

U9/U7 :

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences (ne pas oublier de renvoyer les 2) sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H. Pour les interclubs, bien dissocier les 2 catégories : U7 et U9 en remplissant le compte rendu.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT